



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 novembre 2017 à 19h00 à la mairie (15 présents, 2 absents excusés ayant donné pouvoir) avec pour secrétaire de séance : Monsieur Daniel PARRIOT (le compte rendu n'ayant pas été rendu en fin de séance, c'est le compte rendu de M. Yves RAVET 1^{er} adjoint qui est pris en compte).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 12 octobre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **DONNE SON ACCORD** à l'unanimité pour la vente des lots de bois de chauffage sur pied, délimités sur des excédents communaux. **RECONDUIT** les tarifs des années précédentes soit: 15 € le moule de bois blanc ; 17.10 € le moule d'acacias, chêne, frêne ; 21.40 € le moule de bois d'acacias en piquet de 1,80 m.

- **DONNE SON ACCORD** à l'unanimité pour le transfert de compétence "Création et gestion de Maisons de service au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations de la Communauté de Commune Terres de Bresse".

- **DÉCIDE** la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et du complément indemnitaire annuel à compter du 16 novembre 2017 concernant les adjoints techniques territoriaux.

- **FIXE** à 16 voix pour et 1 voix contre la redevance pour l'année 2018 à 1,65 € du m³ d'eau consommé pour les habitations desservies par le réseau assainissement. **CHARGE** Mme le Maire d'en informer la société d'affermage chargée de la répartition.

- **DONNE SON ACCORD** à l'unanimité pour réguler la vitesse excessive de circulation au stade municipal suite à un courrier du président de Saône Seille Rugby. **AUTORISE** Mme le Maire à effectuer une analyse de sécurité globale sur toute la commune.

- **ACCEPTTE** à l'unanimité de transférer les paies de la collectivité au Centre de Gestion pour un montant de 10 € /agent (soit 24 agents et élus). **DONNE** délégation à Mme le Maire pour pouvoir effectuer ce transfert.

- Suite à une demande de CU n° 07152217S0009 pour la parcelle F 1795 et F 730 "Route de Cuisery", le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité le projet de demande de raccordement (dossier n° 522157) transmis par le SYDESL de Saône-et-Loire. **DONNE SON ACCORD** sur la contribution communale d'un montant estimatif de 4 440 € H.T. (en souterrain). **DIT** que cette contribution communale sera inscrite au budget communal et sera remise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

- **DÉCIDE** à l'unanimité d'adhérer à la convention relative à la mise en œuvre partenariale des mesures de travail d'intérêt général avec la Communauté de Communes Terres de Bresse. **AUTORISE** Mme le Maire à signer la dite convention.

- ENTEND diverses informations et questions :

- ♦ Réunion conseil école du 09/11/2017.
- ♦ Délibération "Adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le Centre de Gestion " à compter du 01/01/2018 (INTÉRIALE).
- ♦ Remerciements décès : M. Maurice BATY et Henri CARNELOS.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 18 novembre 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

